

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 23 janvier 2023

Date de convocation : 9 janvier 2023	Nombre de membres { présents : 15 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 30 janvier 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 15
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2023-11**

OBJET : Modification du tableau des emplois du SDEER

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT-TROIS du mois de JANVIER, lundi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 9 janvier 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Christophe BERTAUD, Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.



M. le Président rappelle que, par délibération du 14 novembre 2022, le Bureau avait adapté le tableau des emplois du SDEER, à l'intérieur de l'effectif cible de 37 agents (+1*) permis par le Comité syndical.

Pour faire face aux besoins de recrutements à court terme du SDEER, M. le Président propose au Bureau d'adapter le tableau des emplois comme suit :

Emplois		Décision (1 ^{er} nov. 2022)	Emplois pourvus (23 janv. 2023)	Proposition (1 ^{er} février 2023)
Titulaires total		25+1*	20+1*	24+1*
Ingénieur principal		2	2	2
Ingénieur territorial		1	1	1
Technicien principal	1 ^{ère} cl.	4	2	3
	2 ^{ème} cl.	2	1	2
Technicien territorial		2	2	2
Agent de maîtrise principal		2	0	2
Agent de maîtrise		1	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl.		0	0	0
Adjoint technique		2	2	2
Attaché territorial		1	1	1
Rédacteur territorial		0	0	0
Adjoint admin. principal	1 ^{ère} cl.	4+1*	4+1*	4+1*
	2 ^{ème} cl.	1	1	1
Adjoint administratif		3	3	3
Non titulaires total		12	12	13
Directeur – Ingénieur des infrastructures et réseaux		1	1	1
Directeur adjoint Chargé de mission		4	4	5
Chargé d'études		4	4	4
Chargé de travaux		3	3	3
Total		37+1*	32+1*	37+1*

(*) un agent a été placé en disponibilité à l'été 2017, à sa demande



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui lui a été présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

Le Président,
François BRODZIAK

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président